

# **Master mention**

## **Psychologie Sociale, du Travail et des Organisations**

### **Parcours :**

#### **Psychologie Sociale de la Santé**

Diagnostic  
Prise en charge  
Intervention

#### **Responsables du parcours :**

- Léa Restivo
- Solveig Lelaurain

## **Plaquette de la formation – Master 1 2024-2025**

Secrétariat du département et des parcours  
de master en psychologie sociale :

**Camille THOMAS**

[camille.THOMAS@univ-amu.fr](mailto:camille.THOMAS@univ-amu.fr) - 04 13 93 16 99

## Table des matières

<b>Présentation générale et compétences visées</b> .....	2
<b>Architecture et organisation de la formation</b> .....	4
Semestre 3 .....	5
Semestre 4 .....	7
Module Éducation Thérapeutique .....	8
<b>Vos interlocuteurs rices en Master</b> .....	10
L'équipe pédagogique du Master PSS .....	10
Les intervenants du Master 2 .....	10
Le Bureau d'Appui à la Pédagogie .....	14
Le service des examens .....	14
Le service de la scolarité.....	14
Le service stage .....	14
<b>Planning des semestres 1 et 2</b> .....	15
<b>L'évaluation en Master 2</b> .....	21
Semestre 3 .....	21
Semestre 4 .....	22
Critères d'acquisition des connaissances et des compétences .....	23
Obligation d'assiduité .....	23
Utilisation d'outils d'intelligence artificielle .....	23
<b>Mémoire de recherche et stages en M2</b> .....	24
(1) Cadre général .....	24
(2) Évaluation.....	25
(3) Le mémoire de recherche .....	26
(4) Le stage .....	27
Aspects réglementaires .....	27
Le rapport de stage professionnel (S4) .....	28
(5) Mes encadrant e s et interlocuteurs rices pour le stage et le mémoire.....	29
Comment choisir mon encadrant e universitaire ?.....	29
Qui peut me superviser durant mon stage ? .....	29
<b>Réseau et professionnalisation</b> .....	30
Les rencontres de la PSS .....	30
Temps de convivialité inter-promo et intervenants tes du Master.....	30
Lien avec le monde Socio-Économique et Culturel .....	30
<b>Vie du Master</b> .....	30
Délégués – Élections et missions.....	30
Séances de régulation.....	31

# Présentation générale et compétences visées

## Présentation générale

Le master de sciences humaines et sociales, mention psychologie sociale, du travail et des organisations, parcours Psychologie Sociale de la Santé est une formation qui s'adresse à des étudiant·es en psychologie. Les objectifs de ce parcours (diagnostic, prise en charge, intervention) est de former des professionnel·les **de la psychologie de la santé**, et d'offrir aux étudiant·es une formation approfondie leur permettant d'acquérir la maîtrise de concepts et méthodes issus de **la psychologie sociale de la santé**. Le titre de psychologue est délivré au terme de la formation.

Les développements de la psychologie sociale de la santé constituent une voie d'innovation pour la recherche et l'application en psychologie. Ils permettent de répondre aux besoins nouveaux et aux demandes qui s'expriment dans le champ de la santé et de proposer des spécialistes pour les nouveaux métiers dans différents secteurs d'activités (public, semi-public et privé). L'enjeu est le développement de nouvelles synergies créatrices de programmes innovateurs et d'emplois pour les jeunes professionnel·es de la psychologie sociale appliquée.

En termes d'objectifs, ce parcours propose :

- L'acquisition d'une formation spécifique dans le champ de la psychologie sociale et de la psychologie de la santé pour intervenir sur la prévention en santé publique, sur la prise en charge des patient·es, sur la mise en œuvre d'actions d'éducation à la santé ou d'éducation thérapeutique et sur la mise en place de dispositifs d'aide à l'accompagnement et à la formation des personnel·les intervenant dans le champ socio-sanitaire.
- Le développement d'une qualification professionnelle pour des psychologues polyvalents capables d'utiliser différents outils conceptuels et méthodologiques pour l'analyse et la prise en charge (aux niveaux individuel et collectif), des problèmes de santé et une pratique de recherche interventionnelle fondée sur la recherche-action (e.g., diagnostic psychosocial, accompagnement des patient·s et des équipes soignantes, analyse socio-organisationnelle, mise en place et évaluation de dispositifs éducatifs, etc.).
- L'acquisition de connaissances spécifiques portant sur l'analyse des enjeux contemporains du champ socio-sanitaire et des mutations socio-organisationnelles, sur l'actualisation et la problématisation des besoins des populations et acteurs·rices du champ sanitaire au niveau sociétal.
- La capacité à mettre en œuvre une pratique professionnelle dans un contexte interdisciplinaire.

- L'acquisition d'une formation solide sur les plans théoriques et méthodologiques en psychologie sociale qui prépare aux métiers de la recherche et à la poursuite des études en doctorat.

### Les compétences visées

Cette formation vise à former des psychologues praticiens-chercheurs sur des profils de compétences professionnelles dans le domaine de la santé en correspondance avec l'évolution des réalités sanitaires, socio-économiques et sociales, tant en amont (prévention et éducation de la santé), qu'en aval (prise en charge et gestion de l'état de maladie).

Les **compétences générales** visées au sein de ce parcours sont :

- Savoir mobiliser les outils conceptuels et méthodologiques de la psychologie sociale et de la psychologie de la santé pour construire sa pratique professionnelle ;
- Savoir référer les connaissances théoriques aux situations rencontrées sur le terrain au niveau individuel et collectif ;
- Développer une démarche réflexive aux niveaux de la reformulation de la demande et de son positionnement professionnel ;
- Mener une réflexion éthique et déontologique dans le domaine de la psychologie et de la santé ;
- Être capable d'analyser les politiques socio-sanitaires et leurs répercussions sur les pratiques professionnelles et sociales ;
- Respecter les cadres réglementaires et légaux relatifs à la psychologie, à la santé publique, à la recherche et à l'intervention ;
- Connaître les enjeux et potentialités de la pluridisciplinarité et du travail interdisciplinaire ;
- Réaliser des actions d'information, de conseil, de sensibilisation ou de prévention auprès de différents publics ;
- Déterminer les méthodes de recherche, de recueil et d'analyse de données qualitatives et quantitatives ;
- Interpréter les données, formaliser les résultats obtenus, produire des recommandations ;
- Rédiger des rapports de recherche, des notes d'évaluation, des publications scientifiques ;
- Valoriser et diffuser les résultats auprès de la communauté scientifique, d'institutionnels et/ou d'acteurs clés du monde socio-économique ;
- Être en capacité d'élaborer un projet de poursuite d'études dans le cadre de la formation doctorale.

Les professionnels formés dans ce parcours ont pour vocation d'assurer, plus particulièrement, les activités suivantes : (1) Prévention, prise en charge et interventions en santé (prise en charge individuelle et/ou collective, éducation à la santé, éducation thérapeutique, formation) ; (2) Recherche-action en santé publique (pilotage et mise en œuvre de diagnostics psycho-sociaux et de recherches interventionnelles).

Les **compétences spécifiques** associées à ces activités sont :

## **(1) Prévention, prise en charge et interventions en santé**

- Réaliser un diagnostic de santé, éducatif et/ou socio-organisationnel ;
- Mettre en place un accompagnement psychologique des patient·es et/ou des équipes soignantes (aux niveaux individuel et collectif) ;
- Animer des groupes de paroles ;
- Concevoir et animer des actions de formation / sensibilisation ;
- Éducation à la santé et éducation thérapeutique.

## **(2) Recherche-action en santé publique**

- Susciter et développer des collaborations et partenariats dans le champ socio-sanitaire ;
- Analyser le contexte spécifique d'intervention ;
- Concevoir et réaliser des recherches interventionnelles sur des problématiques de santé et de maladie ;
- Évaluer les dispositifs éducatifs et interventionnels dans le champ de la santé ;
- Accompagner des projets sur le terrain et élaborer des préconisations ciblées.

## **Architecture et organisation de la formation**

L'intégralité du Master propose plus de 800 heures d'enseignements créditées de 120 ECTS (60 en M1 et 60 en M2).

A ces heures d'enseignements présents s'ajoutent 3 stages (un stage d'au moins 200 heures en M1 et deux stages en M2 : un stage de 150h minimum au semestre 3 et un stage 300h minimum au semestre 4) ainsi que la réalisation de 2 mémoires de recherche (un en M1 et un en M2).

### **La première année de Master**

La première année de Master s'organise autour de 10 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC), 5 au premier semestre et 5 au deuxième semestre. Chacun de ces blocs est constitué d'un nombre variable d'Unités d'Enseignements (UE) selon le bloc concerné (de 2 à 3).

Le premier semestre est axé sur l'apprentissage des théories et des méthodologies de la psychologie sociale ainsi que sur la présentation des deux domaines d'application correspondant aux deux spécialités offertes en psychologie sociale (Santé, Travail & Organisations).

Le second semestre est axé sur les aspects méthodologiques, la recherche (réalisation d'un mémoire) et la professionnalisation (stage de 200 heures minimum).

### **La deuxième année de Master**

La deuxième année de Master s'organise autour de 8 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC). Le premier semestre est prioritairement consacré à l'approfondissement et à l'élargissement des outils conceptuels et méthodologiques (recherche, prise en charge, intervention) dans le champ de la psychologie sociale de la santé et des S.H.S de manière plus générale. Au premier semestre, l'étudiant·e doit

réaliser un stage d'immersion professionnelle de 150 heures en alternance avec les cours. Le contenu et les modalités du stage sont adaptés en fonction du parcours de formation de chaque étudiant·e (e.g., individualisation selon les projets de recherche, les capacités d'accueil des structures, les financements des stages, ...).

Le second semestre est organisé autour de la réalisation d'un stage de professionnalisation (stage de 300 heures minimum), de la formation à la recherche (réalisation d'un mémoire de recherche), d'enseignements d'outils conceptuels et méthodologiques (prise en charge, intervention) et de groupes d'analyses sur les pratiques professionnelles.

## Semestre 3

Code	Nature	Nom	Crédits	HCM	HTD
HPT5AA	AN	Master 2 Parcours Psychologie sociale de la santé	60		
HPTCSAA	SE	Semestre 3 Parcours Psychologie sociale de la santé	30		
HPTCK01	BCC	Ancrer la pratique dans les connaissances théoriques	-		
HPTCU01	UE	Diagnostic, prise en charge, intervention	3	9	18
	ECUE	Représentations sociales (pensée sociale), diagnostic et intervention en santé			
	ECUE	Communication engageante (influence sociale) et santé			
	ECUE	Identité sociale, santé, maladie			
HPTCU02	UE	Prévention, mise en œuvre d'interventions	4	9	24
	ECUE	Approche psychosociale de la maladie			
	ECUE	Approche psychosociale de la santé			
	ECUE	Approche psychosociale de la violence conjugale/violence de genre			
HPTCU03	UE	Sciences sociales de la santé	3	12	12
	ECUE	Anthropologie de la santé			
	ECUE	Sociologie de la santé			
HPTCK02	BCC	Concevoir et mener des interventions en PSS	-		
HPTCU04	UE	Cliniques de l'accompagnement et de la prise en charge	5	16	33
	ECUE	Cliniques psychosociales I			
	ECUE	Approches cognitivo-comportementales			
	ECUE	Approches humanistes			
	ECUE	Approches psychodynamiques			
	ECUE	Déontologie et professionnalisation			
HPTCU05	UE	Technique d'animation des groupes	3	0	24
	ECUE	Animation de groupe et prévention			
	ECUE	Animation de groupe d'analyse de pratique			
	ECUE	Animation de groupe de paroles			
HPTCK03	BCC	Concevoir/conduire des Recherches Actions en SP	-		
HPTCU06	UE	Appel d'offres	3	9	15
HPTCU07	UE	Pratiques d'évaluation psychologique et en santé publique	2	9	9
	ECUE	Introduction - Les différentes dimensions d'une évaluation			
	ECUE	Évaluation et projet de santé publique			
HPTCU08	UE	Analyse des données	3	6	12
	ECUE	Analyse Phénoménologique Interprétative			
	ECUE	Technique d'analyse des données - Statistiques			
HPTCK04	BCC	Construire et conduire un projet d'ETP	-		
HPTCU09	UE	Principes généraux de l'ETP	2	0	20
HPTCU10	UE	Psychologie sociale et ETP	2	0	20

## Semestre 4

Code	Nature	Nom	Crédits	HCM	HTD
HPTDSAA	SE	Semestre 4 Parcours Psychologie sociale de la santé	30		
HPTDK01	BCC	Se positionner en psychologie sociale de la santé	-		
HPTDU01	UE	Insertion professionnelle : les pratiques du PSS	3	12	12
	ECUE	La pratique du psychologue dans le champ de la toxicomanie			
	ECUE	La pratique du psychologue dans le champ de la santé mentale			
	ECUE	La pratique du psychologue dans l'activité de coordination			
HPTDU02	UE	Prévention, mise en œuvre d'interventions	3	12	18
	ECUE	Dispositif d'évaluation / Ingénierie psychosociale en santé publique			
	ECUE	Questions psycho socio-comportementales et VIH			
	ECUE	Pédagogie des adultes et des groupes			
HPTDK02	BCC	Concevoir et mener des interventions en PSS	-		
HPTDU03	UE	Intervention du psychologue sur le terrain (L'aller vers)	3	9	9
	ECUE	« L'aller vers »			
	ECUE	Pratiques psychologiques et interculturalité			
HPTDU04	UE	Cliniques de l'accompagnement et de la prise en charge	3	15	15
	ECUE	Clinique psychosociale II			
	ECUE	Clinique de la prise en charge des traumatisme			
	ECUE	Approches psychothérapeutiques intégratives et santé			
HPTDK03	BCC	Développer son expertise professionnelle en PSS	-		
HPTDU05	UE	Développer sa posture professionnelle	11		
HPTD05A	ECS	Stage et Rapport de stage	-	0	0
HPTD05B	EC	Supervision et analyse des pratiques professionnelles	-	0	18
HPTD05C	EC	Positionnement professionnel du PSS	-	0	18
HPTD05D	EC	Analyse réflexive des situations professionnelles	-	6	6
HPTDK04	BCC	Développer sa posture de praticien chercheur en PSS	-		
HPTDU06	UE	Mémoire de recherche	5	0	0
HPTDU07	UE	Supervision des pratiques de recherche	2	0	20

# Module Éducation Thérapeutique

## Contexte

40h d'enseignements sont spécifiquement dédiés à l'éducation thérapeutique du patient (ETP) par une équipe pluridisciplinaire et conformes au cahier des charges fixé par l'arrêté en date du 14 janvier 2015, permettant l'obtention d'une attestation de formation en éducation thérapeutique du patient<sup>1</sup>, conforme au référentiel des compétences requises pour dispenser l'ETP dans le cadre d'un programme (Arrêté du 31 mai 2013 relatif aux compétences requises pour dispenser l'ETP).

Cette formation a pour objectif de former les étudiant·es à la conception, création et mise en œuvre d'une activité d'ETP, sous forme de programmes visant à être reconnus comme programmes ETP et plus généralement en lien avec une pratique psychosociale incluant des patient·es en phase avec une pathologie chronique.

Ces enseignements s'inscrivent dans une formation globale en psychologie de la santé (Master 2 Psychologie Sociale de la Santé) permettant d'éclairer la place des enseignements spécifiques d'ETP par des connaissances expertes relatives, entre autres : à l'analyse des politiques sanitaires et sociales, des pratiques de cliniques psychosociales, d'anthropologie de la santé et sociologie de l'hôpital, de prévention et promotion de la santé.

## Objectifs

Outre les principes généraux de l'ETP, ce module est ouvert sur la place spécifique du psychologue social de la santé dans l'activité d'ETP : dans l'utilisation de ses référents théoriques et épistémologiques, concernant l'utilité et la transférabilité des outils de clinique psychosociale, et de l'usage des méthodologies d'évaluation propres au psychologue social de la santé.

## Organisation

Le module de formation est sous la responsabilité de Dr. Marie-Claude Simeoni et du Pr. Thémistoklis Apostolidis. Les interventions sont dispensées par une équipe pluridisciplinaire composée de : T. Apostolidis (PR), A. Lamouroux (Psychologue), V. Peze (Psychologue), M-C Simeoni (MCU – PH).

L'évaluation de la formation peut prendre différentes formes et vise à s'assurer à la fois de la bonne compréhension des étapes de la mise en place d'une activité d'ETP et de sa mise en perspective avec le rôle et la place spécifique du psychologue social de la santé dans le parcours de soins.

---

<sup>1</sup> Cette attestation pourra être délivrée sur demande de l'étudiant·e auprès des responsables de Master la soutenance de mémoire et de stage et sous réserve de présence à l'ensemble des 40h d'enseignements attestée par la signature d'une feuille de présence.

HPTCK04	BCC	Construire et conduire un projet d'ETP
HPTCU09	UE	Principes généraux de l'ETP
HPTCU10	UE	Psychologie sociale et ETP

Modules	Contenu	Nb h	Intervenants	Code UE
Principes généraux [6h]	<i>Présentation de l'ETP</i> : Contexte et enjeux, Principes généraux Étapes, Aspects réglementaires	6h	M-C. Simeoni	HPTCU09
Diagnostic et conception [10h]	<i>Psychologie sociale de la santé et ETP</i> : L'approche socio-représentationnelle ; Le diagnostic psychosocial appliqué à l'élaboration de programmes ETP	4h	T. Apostolidis	HPTCU10
	<i>Diagnostic éducatif / Bilan éducatif</i> partagé : Plan personnalisé  <i>Construire la motivation intrinsèque au changement</i> : Les types de discours à repérer ; Établir un rapport collaboratif : l'alliance thérapeutique ; Reconnaître la disposition au changement ; Envisager ensemble un plan de changement	6h	A. Lamouroux	HPTCU09
Approches et techniques mobilisables en ETP [16h]	<i>Les compétences psychosociales visées en ETP</i> : Les compétences d'auto-soins et d'adaptation ; Les dimensions à explorer et à renforcer ; Les exemples de CPS « répertoriées » dans l'ETP ; Les techniques et outils pédagogiques	4h	A. Lamouroux	HPTCU09
	<i>Techniques de prise en charge psychosociales, l'entretien motivationnel</i> : Définition et notions clés ; Les 4 principes de l'entretien motivationnel ; Exercices pratiques	6h	V. Peze	HPTCU10
	<i>Techniques de prise en charge psychosociales, le Counseling</i> : L'approche centrée sur la personne : les 5 clefs de la pensée de Rogers ; Les grands principes du counseling et ses applications dans l'ETP	6h	V. Peze	HPTCU10
Évaluations et mises en perspective [8h]	<i>Psychologie sociale de la santé et ETP</i> : Les actions formatives auprès des professionnels de santé ; Évaluation des dispositifs ; Accompagnement des équipes	2h	T. Apostolidis	HPTCU10
	<i>Évaluation de programmes ETP: démarche et critères en référence aux recommandations de la HAS</i>	4h	M-C. Simeoni	HPTCU09
	<i>Évaluation des évolutions des compétences du patient</i> : le regard du psychologue	2h	A. Lamouroux	HPTCU10

# Vos interlocuteurs rices en Master

## L'équipe pédagogique du Master PSS




L'équipe pédagogique du Master de Psychologie Sociale de la Santé se compose de 7 Enseignant·es chercheur·es du Département de Psychologie Sociale (aspects pédagogiques) et du Laboratoire de Psychologie Sociale (aspects recherches) (UR 849) :




Les différents membres de l'équipe délivrent des enseignements au niveau Master 1 et 2 et peuvent être sollicités pour encadrer votre mémoire de recherche et toute question relative à votre parcours pédagogique (recherche de stage, etc).

Les intervenants du Master 2

Les intervenants du Master 2 de Psychologie Sociale de la Santé se composent d'enseignant·es-chercheur·es et/ou chercheur·es et de professionnel·les ... :

Photo	Nom Prénom	Fonction occupée	Institution	Domaines d'intervention	Coordonnées (mail + téléphone portable)
	<b>BELPAEME Esther</b>	Formatrice consultante coach	Sud performan ce	Etre formateur (pédagogie pour adultes) (je sais aussi intervenir sur : l'animation de groupes/ la communication interpersonnelle/ la régulation de situations de souffrance au travail/ le management/ Analyse comportementale via le DISC = la flexibilité comportementale)	esther.cb@sudperformanc e.fr 06 83 82 21 19
	<b>BERTOLDO Raquel</b>	MCF	AMU	Psychologie sociale appliquée à l'environnement	raquel.BOHN- BERTOLDO@univ-amu.fr
	<b>BLAIN Hugo</b>	Psychologue social de la santé	Cabinet libéral	Relation thérapeutique, Psycho trauma avec pratique de l'emdr, bonne expérience des milieux hospitalier, judiciaire et en périnatal.	hugo.blain84@gmail.com 06 42 81 22 84
	<b>BRAHIC Julie</b>	Psychologue coordinatrice	Addiction Méditerranée	-Entretiens cliniques auprès d'adolescents, jeunes adultes concernés par les comportements à risques et des familles -Groupe de travail auprès des professionnels autour des représentations et analyse de situations à partir d'analyse de la demande -Travail de partenariat et mobilité	juliebrahic@hotmail.fr 06 66 19 71 06
	<b>CHIANESE Laure</b>	Psychologue social de la santé		Entretiens individuel et collectifs auprès des équipes sanitaires exerçant auprès de personnes détenues -formation et animation de groupe d'analyse des pratiques au sein de différentes structures -Coordination des actions de promotion et d'éducation pour la santé	Laure.CHIANESE@ap-hm.fr

	<b>DAGUZAN Alexandre</b>	Ingénieur recherche et innovation en santé publique, prévention et promotion de la santé	AP-HM	- Recherche interventionnelle, recherche action et évaluation en santé publique  - Formation et coordination de professionnels du champ socio- sanitaire  - Education thérapeutique du patient	<i>alexandre.daguzan@ap- hm.fr 06 31 73 61 86</i>
	<b>DOS SANTOS Marie</b>				<i>mariedossantos@hotmail.f r</i>
	<b>DUDOIT Éric</b>	Psychologue	AP-HM, Timone	Docteur en psychologie clinique et psychopathologie, Responsable de l'unité de soins et de recherches sur l'esprit et de l'unité de psycho-oncologie. service d'Oncologie Médicale et de soins palliatifs. Pole MICA.	<i>Eric.DUDOIT@mail.ap- hm.fr 06 20 49 47 14</i>
	<b>DUTERTRE Sylvie</b>	Psychologie clinicienne	IMAJE Santé Espace santé jeunes de marseille	Psychologie clinique et psychopathologie Hypnothérapeute Psychologie transculturelle	<i>sylvie.dutertre@wanadoo. fr 06 16 27 17 19</i>
	<b>KRAKOWSKI Yoram</b>	Psychologue clinicien, Docteur en Psychologie, Enseignant/ Formateur, militant pour les droits humains	Association pour le Soir Queer et Féministe	Accompagnement des victimes de violences sexistes, sexuelles et de genre, Accompagnement des victimes de discrimination Formation de bénévoles associatifs à l'écoute de récits de violences Supervisions et Groupes d'Analyse des Pratiques	<i>krakowski.psy@gmail.com</i>
	<b>NERRIERE Eléna</b>	Responsable du Départemen t Prévention et Promotion de la Santé	ARS PACA	Prévention et Promotion de la santé, Santé Publique	<i>elena.nerriere@ars.sante.fr 06.61.24.09.79</i>
	<b>LAMOUREUX Aurore</b>	Psychologue , chargée de projets	APHM, CoDES 84	Promotion de la santé, méthodologie de projetsETP, CPS, littératie en santé, participation	<i>aurore.lamouroux@gmail. com 06 ???</i>
	<b>MARTINELLI Marion</b>				<i>Marion.MARTINELLI@ap- hm.fr</i>
	<b>NDIAYE Sophie</b>				<i>sophie.ndiaye@univ- amu.fr</i>
	<b>PEZE Vanessa</b>	Psychologue , docteure en	Association des Dialysés de Provence	Service de néphrologie	<i>vanessa.peze@univ- amu.fr vanessa.peze@live.fr 06 88 48 95 94</i>

		psychologie sociale	et de Corse	Formation dans le champ de l'éducation thérapeutique, de la maladie chronique et des compétences relationnelles du personnel soignants	
		Formatrice	Comité Régionale d'Education pour la santé		
	<b>POURCHET Florian</b>	Psychologue clinicien docteur en psychopathologie	CHU Timone AP-HM	Service d'héματο-immunologie pédiatrique	<i>florian.pourchet@univ-amu.fr</i> 06 81 01 26 28
	<b>ROBERT Juliette</b>	Psychologue	Centre Hospitalier Edouard Toulouse	Accompagnement à domicile de personnes en situation de crise psychique, en équipe mobile pluridisciplinaire  Formation à l'Open Dialogue et aux Directives Anticipées en Psychiatrie	<i>juliette.r@protonmail.com</i>  07 70 47 08 12
	<b>SIMEONIE Marie-Claude</b>				<i>marie-claude.simeoni@univ-amu.fr</i> 06 18 09 29 90
	<b>SOUAKIR Nadia</b>	Psychologue clinicienne, psychothérapeute. Thérapeute familiale psychanalytique	Jeune retraitée. Psychologue dans un IME	Membre de la DGESIP Ministère de l'enseignement supérieur. Membre du bureau national du syndicat national des psychologues. Intervenante à l'université Aix Marseille depuis 2014	<i>nadia.souakir@gmail.com</i>
	<b>SPIRE Bruno</b>	Directeur de recherches et militant associatif	INSERM/SES STIM AIDES/COALITION PLUS	VIH, Recherche communautaire participative	<i>bruno.spire@inserm.fr</i> 06 14 23 26 48
	<b>TERRIER Frédéric</b>	Psychologie clinicien	Association de santé communautaire Autres regards / Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie Villa	Santé communautaire ; Adolescence ; Addictologie	<i>frederic.terrier@neuf.fr</i> 06 ????

			Floréale Montperrin		
	<b>THOMAZO Andrae</b>	Enseignant de philosophie	Cité scolaire de l'Edit	Prise en charge médicale des personnes trans ; anthropologie médicale ; épistémologie	<i>andrae.thomazo@gmail.com</i> 06.69.10.46.05

### Le Bureau d'Appui à la Pédagogie

Pour toute question relative aux salles et au matériel pédagogique, vous pouvez contacter Camille Thomas :

**Bureau C205**, BATIMENT RENÉ EGGER, 29 Avenue Robert Schuman, Aix-en-Provence Cedex 01, 13621  
0413931699 - En télétravail le lundi  
[camille.THOMAS@univ-amu.fr](mailto:camille.THOMAS@univ-amu.fr)

### Le service des examens

Pour toute question relative aux convocations aux examens, aux relevés de notes, à l'accès aux diplômes, vous pouvez contacter Viviane Rosati à l'adresse mail [viviane.ROSATI@univ-amu.fr](mailto:viviane.ROSATI@univ-amu.fr) ou au numéro suivant : 04 12 23 24 81.

### Le service de la scolarité

Pour toute question relative aux inscriptions pédagogique et administrative, vous pouvez écrire à l'adresse générique suivante : [allsh-scol-pse-etudiants@univ-amu.fr](mailto:allsh-scol-pse-etudiants@univ-amu.fr)

### Le service stage

Pour toute question relative à l'établissement des conventions et au déroulement de votre stage vous pouvez contacter Romain Luque à l'adresse mail [romain.LUQUE@univ-amu.fr](mailto:romain.LUQUE@univ-amu.fr) ou au numéro suivant : 0413931697

## Planning des semestres 1 et 2

Jour	date	Matin (9h30-12h30)	code UE
Lundi	09-sept-24	Matin (9h30-12h30)	
Lundi	09-sept-24	Après-midi (14h-16h00)	REUNION DE RENTREE
Mardi	10-sept-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU01
Mardi	10-sept-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU01
Mercredi	11-sept-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU02
Mercredi	11-sept-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU02
Jeudi	12-sept-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU07
Jeudi	12-sept-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU07
Vendredi	13-sept-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU04
Vendredi	13-sept-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU04
Lundi	16-sept-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU04
Lundi	16-sept-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU04
Mardi	17-sept-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU06
Mardi	17-sept-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU06
Mercredi	18-sept-24	Matin (9h30-12h30)	
Mercredi	18-sept-24	Après-midi (13h30-16h30)	
Jeudi	19-sept-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU07
Jeudi	19-sept-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU07
Vendredi	20-sept-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU03
Vendredi	20-sept-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU03
Lundi	23-sept-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU01
Lundi	23-sept-24	Après-midi (13h30-16h30)	
Mardi	24-sept-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU10
Mardi	24-sept-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU10
Mercredi	25-sept-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU10
Mercredi	25-sept-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU10
Jeudi	26-sept-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU06
Jeudi	26-sept-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU06
Vendredi	27-sept-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU03
Vendredi	27-sept-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU03
Lundi	30-sept-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU05
Lundi	30-sept-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU05
Mardi	01-oct-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU01
Mardi	01-oct-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU01
Mercredi	02-oct-24	Matin (9h30-12h30)	HPTDU02
Mercredi	02-oct-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTDU02
Jeudi	03-oct-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU06
Jeudi	03-oct-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU06
Vendredi	04-oct-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU02

Vendredi	04-oct-24	Après-midi (13h30-17h30)	HPTCU04
Lundi	07-oct-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU02
Lundi	07-oct-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU02
Mardi	08-oct-24	Matin (9h30-12h30)	
Mardi	08-oct-24	Après-midi (13h30-16h30)	
Mercredi	09-oct-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU04
Mercredi	09-oct-24	Après-midi (13h30-16h00)	HPTCU04
Jeudi	10-oct-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU04
Jeudi	10-oct-24	Après-midi (13h30-16h00)	HPTCU04
Vendredi	11-oct-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU09
Vendredi	11-oct-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU09
Lundi	14-oct-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU02
Lundi	14-oct-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU02
Mardi	15-oct-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU01
Mardi	15-oct-24	Après-midi (13h30-16h30)	
Mercredi	16-oct-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU04
Mercredi	16-oct-24	Après-midi (13h30-16h30)	
Jeudi	17-oct-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU04
Jeudi	17-oct-24	Après-midi (13h30-16h00)	HPTCU04
Vendredi	18-oct-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU01
Vendredi	18-oct-24	Après-midi (13h30-18h00)	HPTCU04
Lundi	21-oct-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU03
Lundi	21-oct-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU03
Mardi	22-oct-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU03
Mardi	22-oct-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU03
Mercredi	23-oct-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU04
Mercredi	23-oct-24	Après-midi (13h30-17h30)	HPTCU09
Jeudi	24-oct-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU06
Jeudi	24-oct-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU06
Vendredi	25-oct-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU10
Vendredi	25-oct-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU10
Lundi	28-oct-24	Matin (9h30-12h30)	
Lundi	28-oct-24	Après-midi (13h30-16h30)	
Mardi	29-oct-24	Matin (9h30-12h30)	
Mardi	29-oct-24	Après-midi (13h30-16h30)	
Mercredi	30-oct-24	Matin (9h30-12h30)	
Mercredi	30-oct-24	Après-midi (13h30-16h30)	
Jeudi	31-oct-24	Matin (9h30-12h30)	
Jeudi	31-oct-24	Après-midi (13h30-16h30)	
Vendredi	01-nov-24	Matin (9h30-12h30)	
Vendredi	01-nov-24	Après-midi (13h30-16h30)	

Lundi	04-nov-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU05
Lundi	04-nov-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU05
Mardi	05-nov-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU01
Mardi	05-nov-24	Après-midi (13h30-16h30)	
Mercredi	06-nov-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU07
Mercredi	06-nov-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU07
Jeudi	07-nov-24		
Vendredi	07-nov-24		
Lundi	11-nov-24	Férié	
Mardi	12-nov-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU05
Mardi	12-nov-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU05
Mercredi	13-nov-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU02
Mercredi	13-nov-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU02
Jeudi	14-nov-24		
Vendredi	15-nov-24		
Lundi	18-nov-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU07
Lundi	18-nov-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU07
Mardi	19-nov-24	Matin (9h30-12h30)	
Mardi	19-nov-24	Après-midi (13h30-16h30)	
Mercredi	20-nov-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU09
Mercredi	20-nov-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU09
Jeudi	21-nov-24		
Vendredi	22-nov-24		
Lundi	25-nov-24	Matin (9h30-12h30)	
Lundi	25-nov-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU01
Mardi	26-nov-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU08
Mardi	26-nov-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU08
Mercredi	27-nov-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU09
Mercredi	27-nov-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU10
Jeudi	28-nov-24		
Vendredi	29-nov-24		
Lundi	02-déc-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU05
Lundi	02-déc-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU05
Mardi	03-déc-24	Matin (9h30-12h30)	
Mardi	03-déc-24	Après-midi (13h30-16h30)	
Mercredi	04-déc-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU04
Mercredi	04-déc-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU04
Jeudi	05-déc-24		

Vendredi	06-déc-24		
Lundi	09-déc-24	Matin (9h30-12h30)	
Lundi	09-déc-24	Après-midi (13h30-16h30)	
Mardi	10-déc-24	Matin (9h30-12h30)	
Mardi	10-déc-24	Après-midi (13h30-16h30)	
Mercredi	11-déc-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU08
Mercredi	11-déc-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU08
Jeudi	12-déc-24		
Vendredi	13-déc-24		
Lundi	16-déc-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU08
Lundi	16-déc-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU08
Mardi	17-déc-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU02
Mardi	17-déc-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTCU02
Mercredi	18-déc-24	Matin (9h30-12h30)	HPTCU08
Mercredi	18-déc-24	Après-midi (13h30-16h30)	
Jeudi	19-déc-24		
Vendredi	20-déc-24		
Lundi	06-janv-25	Matin (9h30-12h30)	HPTDU03
Lundi	06-janv-25	Après-midi (13h30-16h30)	HPTDU03
Mardi	07/01/20245	Matin (9h30-12h30)	HPTDU03
Mardi	07-janv-25	Après-midi (13h30-16h30)	HPTDU03
Mercredi	08-janv-25	Matin (9h30-12h30)	
Mercredi	08-janv-25	Après-midi (13h30-16h30)	
Jeudi	09-janv-25	Matin (9h30-12h30)	HPTDU04
Jeudi	09-janv-24	Après-midi (13h30-17h30)	HPTDU04
Vendredi	10-janv-25	Matin (9h30-12h30)	
Vendredi	10-janv-25	Après-midi (13h30-16h30)	
Lundi	13-janv-25	Matin (9h30-12h30)	HPTDU01
Lundi	13-janv-25	Après-midi (13h30-16h30)	HPTDU01
Mardi	14-janv-25	Matin (9h30-12h30)	HPTDU02
Mardi	14-janv-25	Après-midi (13h30-16h30)	HPTDU02
Mercredi	15-janv-25	Matin (9h30-12h30)	
Mercredi	15-janv-25	Après-midi (13h30-16h30)	
Jeudi	16-janv-25	Matin (9h30-12h30)	HPTDU04
Jeudi	16-janv-25	Après-midi (13h30-16h30)	HPTDU04
Vendredi	17-janv-25	Matin (9h30-12h30)	HPTDU04
Vendredi	17-janv-25	Après-midi (13h30-16h30)	HPTDU04

Lundi	10-févr-25	Matin (9h00-13h)	HPTDU05
Lundi	10-févr-25	Matin (9h00-13h)	HPTDU07
Lundi	10-févr-25	Après-midi (14h00-17h00)	HPTDU04
Mardi	11-févr-25	Matin (9h30-12h30)	
Mardi	11-févr-25	Après-midi (13h00-16h00)	HPTDU04
Mercredi	12-févr-25	Matin (9h30-12h30)	HPDTU05
Mercredi	12-févr-25	Après-midi (13h30-16h30)	HPDTU05
Jeudi	13-févr-25	Matin (9h30-12h30)	HPTDU03
Jeudi	13-févr-25	Après-midi (13h30-16h30)	HPTDU03
Vendredi	14-févr-25	Matin (9h30-12h30)	
Vendredi	14-févr-25	Après-midi (13h30-16h30)	
Lundi	10-mars-25	Matin (9h00-13h)	HPTDU05
Lundi	10-mars-25	Matin (9h00-13h)	HPTDU07
Lundi	10-mars-25	Après-midi (14h00-17h00)	
Mardi	11-mars-24	Matin (9h30-12h30)	HPDTU05
Mardi	11-mars-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPDTU05
Mercredi	12-mars-24	Matin (9h30-12h30)	
Mercredi	12-mars-24	Après-midi (13h30-16h30)	
Jeudi	13-mars-24	Matin (9h30-12h30)	HPTDU01
Jeudi	13-mars-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTDU01
Vendredi	14-mars-24	Matin (9h30-12h30)	HPTDU01
Vendredi	14-mars-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTDU01
Lundi	14-avr-24	Matin (9h00-13h)	HPTDU05
Lundi	14-avr-24	Matin (9h00-13h)	HPTDU07
Lundi	14-avr-24	Après-midi (14h00-17h00)	
Mardi	15-avr-24	Matin (9h30-12h30)	HPDTU05
Mardi	15-avr-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPDTU05
Mercredi	16-avr-24	Matin (9h30-12h30)	
Mercredi	16-avr-24	Après-midi (13h30-16h30)	
Jeudi	17-avr-24	Matin (9h30-12h30)	HPTDU02
Jeudi	17-avr-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTDU02
Vendredi	18-avr-24	Matin (9h30-12h30)	HPTDU02
Vendredi	18-avr-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTDU02
Lundi	19-mai-24	Matin (9h00-13h)	HPTDU05
Lundi	19-mai-24	Matin (9h00-13h)	HPTDU07
Lundi	19-mai-24	Après-midi (14h00-17h00)	
Mardi	20-mai-24	Matin (9h30-12h30)	HPDTU05
Mardi	20-mai-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPDTU05
Mercredi	21-mai-24	Matin (9h30-12h30)	HPTDU04
Mercredi	21-mai-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTDU04
Jeudi	22-mai-24	Matin (9h30-12h30)	HPTDU01

Jeudi	22-mai-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTDU01
Vendredi	23-mai-24	Matin (9h30-12h30)	HPTDU02
Vendredi	23-mai-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPTDU02
Lundi	16-juin-24	Matin (9h00-13h)	HPTDU05
Lundi	16-juin-24	Matin (9h00-13h)	HPTDU07
Mardi	17-juin-24	Matin (9h30-12h30)	HPDTU05
Mardi	17-juin-24	Après-midi (13h30-16h30)	HPDTU05

## L'évaluation en Master 2

### Semestre 3

Code	Nature	Nom	Crédits
<b>HPTCK01</b>	<b>BCC</b>	<b>Ancrer la pratique dans les connaissances théoriques</b>	-
HPTCU01	UE	Diagnostic, prise en charge, intervention	3
HPTCU02	UE	Prévention, mise en œuvre d'interventions	4
HPTCU03	UE	Sciences sociales de la santé	3

→ Travail individuel à rendre le **18 décembre 2024** (Responsable de l'évaluation : Lionel Dany)

Code	Nature	Nom	Crédits
<b>HPTCK02</b>	<b>BCC</b>	<b>Concevoir et mener des interventions en PSS</b>	-
HPTCU04	UE	Cliniques de l'accompagnement et de la prise en charge	5
HPTCU05	UE	Technique d'animation des groupes	3

→ Travail individuel à rendre le **lundi 6 janvier 2025** (Responsables de l'évaluation : Emmanuelle Le Barbenchon & Léa Restivo)

Code	Nature	Nom	Crédits
<b>HPTCK03</b>	<b>BCC</b>	<b>Concevoir/conduire des Recherches Actions en SP</b>	-
HPTCU06	UE	Appel d'offres	3
HPTCU07	UE	Pratiques d'évaluation psychologique et en santé publique	2
HPTCU08	UE	Analyse des données	3

→ Travail groupal à rendre le **6 janvier 2025** (Responsable de l'évaluation : Bouchra Zouhri)

Code	Nature	Nom	Crédits
<b>HPTCK04</b>	<b>BCC</b>	<b>Construire et conduire un projet d'ETP</b>	-
HPTCU09	UE	Principes généraux de l'ETP	2
HPTCU10	UE	Psychologie sociale et ETP	2

→ Travail individuel à rendre le **31 mars 2024** (Responsable de l'évaluation : Thémis Apostolidis)

## Semestre 4

Code	Nature	Nom	Crédits
<b>HPTDK01</b>	<b>BCC</b>	<b>Se positionner en psychologie sociale de la santé</b>	-
HPTDU01	UE	Insertion professionnelle : les pratiques du PSS	3
HPTDU02	UE	Prévention, mise en œuvre d'interventions	3

→ Évaluation collective de l'organisation des rencontres de la Psychologie Sociale de la Santé

Code	Nature	Nom	Crédits
<b>HPTDK02</b>	<b>BCC</b>	<b>Concevoir et mener des interventions en PSS</b>	-
HPTDU03	UE	Intervention du psychologue sur le terrain (L'aller vers)	3
HPTDU04	UE	Cliniques de l'accompagnement et de la prise en charge	3

→ Rapport de stage 1 Travail individuel à rendre le **15 mars 2025**  
(Responsable de l'évaluation : Emmanuelle Le Barbenchon)

Code	Nature	Nom	Crédits
<b>HPTDK03</b>	<b>BCC</b>	<b>Développer son expertise professionnelle en PSS</b>	-
HPTDU05	UE	Développer sa posture professionnelle	11

→ Rapport de stage 2 à réaliser individuellement et soutenu avant mi-septembre (Responsable de l'évaluation : Encadrant e universitaire )

Code	Nature	Nom	Crédits
<b>HPTDK04</b>	<b>BCC</b>	<b>Développer sa posture de praticien chercheur en PSS</b>	-
HPTDU06	UE	Mémoire de recherche	5
HPTDU07	UE	Supervision des pratiques de recherche	2

→ Mémoire à réaliser individuellement et soutenu avant mi-septembre  
(Responsable de l'évaluation : Encadrant e universitaire )

## **Critères d'acquisition des connaissances et des compétences**

En master 2 les BCC ne se compensent pas entre eux, ni dans le semestre, ni à l'année. La validation de l'année impose d'avoir une moyenne d'au moins 10/20 à chacun des BCC.

Le redoublement en master n'est pas de droit. Sur le diplôme, un seul redoublement est possible, en première ou deuxième année, sur décision du jury d'année.

## **Obligation d'assiduité**

Les étudiants inscrits dans un master sont soumis à une obligation d'assiduité concernant la présence à toutes les activités pédagogiques (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, enseignements à distance, enseignements mobilisant les outils numériques, séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle, projets individuels ou collectifs et examens) faisant partie du cursus. Toute dérogation éventuelle à cette règle sera exercée dans des conditions fixées par la composante.

Tout étudiant est tenu de se présenter à toutes les évaluations auxquelles il est convoqué. Dans le cas contraire, il sera automatiquement déclaré « défaillant », sans application des règles de compensation.

## **Utilisation d'outils d'intelligence artificielle**

L'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle (comme ChatGPT ou autre) lors de la production de travaux personnels ou de groupe de toute nature, susceptible de faire l'objet d'une évaluation, est considérée comme une fraude passible de poursuites disciplinaires, à moins qu'elle ne soit expressément autorisée. Dans ce cas, elle devra être explicitement mentionnée, comme n'importe quel emprunt ou citation d'une source externe.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Document de cadrage - Cadrage ALLSH – Validé en Conseil d'UFR ALLSH 2024

# Mémoire de recherche et stages en M2

## (1) Cadre général

Cas de figure	Semestre 3 Stage « initial »		Semestre 4 Stage professionnel	Mémoire
<p><b>(n°1)</b> Vous avez pour <b>projet de poursuite des études en doctorat</b> à la suite de votre master <b>et de construire votre projet pendant l'année de master 2</b></p>	<p>Le stage peut être réalisé dans un laboratoire ou une unité de recherche *</p> <p>Durée comprise entre 150h et 200h</p>	<p>→ Stage avec gratification</p> <p>→ Stage <b>sans</b> gratification</p>	<p>Durée de stage ≥ 308h et &lt; 924h</p> <hr/> <p>Durée de stage limitée à 308h</p> <p>Le stage est réalisé dans une structure socio-sanitaire **</p>	<p>Le mémoire peut être réalisé en lien ou non avec le stage du S4 ***</p>
<p><b>(n°2)</b> Vous souhaitez faire 2 stages dans 2 <b>structures socio-sanitaires différentes</b> pendant l'année de master 2 (S3 et S4)</p>	<p>Le stage est réalisé dans la structure socio-sanitaire choisie</p> <p>Durée comprise entre 150h et 200h</p>	<p>→ Stage avec gratification</p> <p>→ Stage <b>sans</b> gratification</p>	<p>Durée de stage ≥ 308h et &lt; 924h</p> <hr/> <p>Durée de stage limitée à 308h</p>	<p>Le mémoire est en lien avec le lieu de stage du S4 ***</p>
<p><b>(n°3)</b> Vous souhaitez faire vos 2 stages dans 1 <b>seule structure socio-sanitaire</b> pendant l'année de master 2 (S3 et S4)</p>	<p>→ Stage avec gratification</p> <p>→ Stage <b>sans</b> gratification</p>	<p>Durée de stage ≥ à 450h et &lt; 924h</p> <p style="text-align: center;"><b>Impossible</b></p>		<p>Le mémoire est en lien avec le lieu de stage ***</p>

\* Lieu d'accueil à définir avec le/la responsable du mémoire et/ou directeur·trice de thèse présent·e.

\*\* Attention, le stage ne peut pas être réalisé dans un laboratoire ou une unité de recherche.

\*\*\* La possibilité de réaliser un mémoire sans relation avec le lieu de stage doit être contractualisé en amont du stage avec le/la responsable universitaire et la structure d'accueil.

## (2) Évaluation

Le mémoire et le rapport de stage sont soutenus devant un jury constitué du/de la psychologue référent·e habilité·e, du maître de stage enseignant·e chercheur·e, d'un·e enseignant·e-chercheur·e en psychologie et du/de la référent·e-structure<sup>3</sup> du lieu de stage. Chaque personne participant au jury doit disposer d'un exemplaire du mémoire et du rapport de stage au moins 7 jours avant la date de soutenance. Le rapport de stage doit également être remis aux responsables du parcours au moins 7 jours avant la date de soutenance.

L'étudiant·e présente son mémoire durant 15 à 20 minutes et aborde, durant ce temps, les éléments qui lui semblent pertinents concernant le rapport de stage. La présentation s'appuie sur un diaporama réalisé sur powerpoint (au moins pour la partie concernant le mémoire de recherche). Un vidéoprojecteur est mis à disposition des étudiant·es.

A la suite de la présentation, les membres du jury font état de leurs remarques, commentaires et questions éventuels à partir des documents remis et de la présentation orale de ces derniers.

A la suite de la soutenance, le jury délibère sur 2 éléments distincts :

Le mémoire qui sera noté sur 20 (la note participe à l'obtention du master) ;

Le rapport de stage qui sera noté sur 20 : la note participe à l'obtention du master ; un rapport validé (note <sup>3</sup> 10) contribue à l'obtention du titre de psychologue.

Trois documents sont produits par les membres du jury, un procès-verbal de soutenance de mémoire, un procès-verbal de soutenance de rapport de stage et une attestation de validation de stage professionnel permettant de faire usage du titre de psychologue.

Les soutenances ont lieu entre début septembre et fin octobre. L'étudiant·e doit s'assurer de la compatibilité des emplois du temps entre les différentes personnes composant le jury afin de définir une date de soutenance.

Autrement dit, il/elle doit s'assurer de la disponibilité des différents membres du jury (plus particulièrement celle des intervenants extérieurs) et faire des propositions de dates de soutenances aux responsables pédagogiques.

Le choix, pour la constitution de votre jury, de l'enseignant chercheur en psychologie (celui qui ne vous encadre pas) est à discuter avec votre encadrant universitaire et repose sur :

- des thématiques de recherche proche de votre travail de recherche\*
- une répartition équitable des différents enseignants dans les soutenances
- la disponibilité de la personne en question en articulation avec celle des autres membres du jury

---

<sup>3</sup> Le·la référent·e structure peut être représenté par le·la psychologue référent·e.

\* sur ce point, soulignons toutefois que n'importe lequel ou laquelle des enseignant·es chercheur·es de l'équipe pédagogique PSS peut être membre de votre jury

### **(3) Le mémoire de recherche**

Le mémoire consiste en un travail pré-professionnel sous la forme d'une mission confiée en responsabilité à l'étudiant·e. Il mobilise, d'une part, les compétences techniques, méthodologiques et théoriques de l'étudiant·e, et lui impose, d'autre part, de prendre en compte la commande des responsables de stage et le fonctionnement de l'organisation.

Le cadre général d'un mémoire de M2 doit permettre d'évaluer 4 compétences :

Poser une question de recherche et/ou d'intervention à partir d'une demande extérieure.

Construire un dispositif de recherche ou d'intervention pertinent pour répondre à cette demande.

Réaliser, analyser et rendre compte du dispositif et de la démarche (rédaction d'un rapport).

Élaborer des préconisations en relation avec la demande initiale.

Le mémoire est réalisé en relation avec le stage professionnalisant (sauf cas de figure particulier comme la poursuite d'étude en doctorat) sur la base d'un contrat pédagogique<sup>4</sup> avec l'encadrant·e universitaire et le·la référent·e-structure.

Ce contrat pédagogique a pour fonction de contractualiser la réalisation du travail de recherche au sein de la structure d'accueil (objectifs du travail de recherche à effectuer, modalités d'intégration et de suivi de l'étudiant·e-stagiaire). Il est signé par le/la référent·e-structure, l'étudiant·e stagiaire et le/la référent·e universitaire. Une copie de ce document est remise à chaque signataire.

Le mémoire doit rendre compte d'une démarche de recherche appliquée en psychologie sociale de la santé. Seront particulièrement prises en compte :

La problématisation de la demande institutionnelle.

La pertinence de la proposition de recherche et/ou d'intervention.

La rigueur de la démarche (exigences théorique, méthodologique et pragmatique).

Les capacités de réalisation, d'analyse et de discussion des données recueillies.

La formalisation de préconisations visant à répondre à la demande initiale.

Ce mémoire comptera entre 45 et 55 pages (hors bibliographie, annexes et page de présentation). Il doit être dactylographié (Times New Roman 12, interligne 1,5). Les références bibliographiques seront présentées selon les normes de l'APA. Un résumé en français et en anglais avec 5 mots-clés

---

<sup>4</sup> Ce document est disponible à la fin de cette plaquette.

doivent apparaître en 4e de couverture. La charte anti-plagiat doit être signée et insérée en annexes.

Les étudiant·es poursuivant un projet de poursuite en études doctorales produiront un document complémentaire à leur mémoire de recherche, élaboré en concertation avec le directeur·trice de thèse présent·e et comprenant :

Un résumé de leur projet de thèse en français et en anglais (400 mots maximum)

Une présentation du projet de la thèse en un maximum de 5 pages suivant l'articulation suivante : contexte sociétal et positionnement de la thèse, cadre théorique, problématique et hypothèses, méthodologies et projets opérationnels envisagés, références bibliographiques

Synthèse des demandes de financement de la thèse sollicités lors de l'année de M2

L'élaboration de ce document complémentaire donne l'occasion aux étudiant·es de se familiariser avec le contexte institutionnel d'une poursuite d'études doctorales. Les questions de financement, d'environnement et de faisabilité de la thèse sont directement discutés en amont avec le/la directeur·trice envisagé·e pour la poursuite des études.

## (4) Le stage

### Aspects réglementaires

Le stage correspond à « une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant·e acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle » (Art. L124-1 du code de l'éducation).

La convention de stage est signée par l'établissement d'enseignement, l'organisme d'accueil, le stagiaire, l'enseignant·e référent·e et le/la tuteur·trice de stage. Un stage ne peut pas débuter avant la signature de la convention par l'ensemble des parties.

Le calcul de la durée de présence effective du stagiaire (Art. D124-6 du décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014) :

- 1 mois correspond à une présence effective de 22 jours, consécutifs ou non
- 7 heures de présence, consécutives ou non, comptent pour 1 jour.
- De ce fait 1 mois correspond à 154 heures de présence effective du stagiaire dans l'organisme d'accueil.

Il est important de différencier, dans les conventions de stage, les **DATES** du stage et la **DUREE** du stage.

- Les **dates** du stage représentent la période durant laquelle va s'effectuer le stage, quel que soit le temps de travail par semaine. Il faut donc y inscrire la date de début et la date de fin.

- La **durée** du stage, exprimée en heures, semaines ou mois, elle représente le temps effectif que l'étudiant·e-stagiaire va passer dans l'organisme d'accueil.

La **gratification** est obligatoire dès lors que la durée du stage est supérieure à 2 mois, consécutifs ou non.

**2 mois représentent donc 44 jours ou 308 heures de présence effective.**

La durée d'un stage en milieu professionnel est de 6 mois maximum par organisme d'accueil et par année d'enseignement (soit 924 heures de présence effective).

### **Le rapport de stage professionnel (S4)**

Le stage professionnel constitue l'élément incontournable de la formation des psychologues. Ce stage est d'une durée minimum de 300 heures. Il vise le développement de l'expérience professionnelle des étudiant·es en master de psychologie. Le stage fait l'objet d'un agrément<sup>5</sup> entre l'étudiant·e, l'encadrant·e universitaire et le·la psychologue-référent·e.

Cet agrément a pour fonction de contractualiser les modalités d'encadrement du stage par le/la psychologue-référent·e. Il est signé par le/la psychologue-référent·e, l'étudiant·e stagiaire et l'encadrant·e universitaire. Une copie de ce document est remise à chaque signataire.

Le rapport de stage est réalisé dans le cadre de la supervision du stagiaire par le/la psychologue praticien·ne référent·e. Ce rapport est soutenu devant un jury composé de deux enseignant·es-chercheur·es, du/de la référent·e-structure et du/de la psychologue praticien·ne qui a supervisé le stage. Le stage est validé ou pas sur la base de la note donnée au rapport de stage : la note doit être supérieure ou égale à 10.

Ce rapport doit comprendre différentes parties, il est demandé de :

- Présenter le lieu de stage et la demande de l'institution.
- Décrire et analyser les activités réalisées et les situations observées en s'appuyant sur des outils conceptuels.
- Développer une analyse réflexive sur sa propre pratique et ses interrogations et changements au cours du stage par rapport à son vécu et son positionnement professionnel et personnel.
- Proposer des pistes de réflexion par rapport au positionnement du psychologue social de la santé en lien avec ses missions potentielles et ses

---

<sup>5</sup> Ce document est disponible à la fin de cette plaquette.

compétences, ainsi que sa posture de praticien-chercheur (développer des éléments de réflexion en terme éthique et déontologique).

Ce rapport comptera environ 30 pages (hors bibliographie, annexes et page de présentation). Il doit être dactylographié (Times New Roman 12, interligne 1,5). Les références bibliographiques seront présentées selon les normes de l'APA. La charte anti-plagiat doit être signée et insérée en annexes ainsi que la fiche d'évaluation du stage).

## **(5) Mes encadrant·e s et interlocuteurs·rices pour le stage et le mémoire**

### **Comment choisir mon encadrant·e universitaire ?**

Une fois votre lieu de stage trouvé, vous pouvez contacter un des 7 membres de l'équipe pédagogique du Master PSS afin d'encadrer votre mémoire de recherche. Bien que tous les membres de l'équipe puissent encadrer votre travail, nous vous invitons à vous tourner vers un·e enseignant·e chercheur·e dont les domaines d'expertises sont proches de la demande/commande des responsables du stage (publics visés, champ d'activité, etc). Veuillez noter que nous veillerons à une répartition équitable des différents enseignant·es auprès des étudiant·es de la promotion.

### **Qui peut me superviser durant mon stage ?**

Dans le cadre de la validation du titre de psychologue, votre stage doit obligatoirement être supervisé par un·e psychologue praticien·référent titulaire du titre de psychologue, exerçant depuis au moins trois ans<sup>6</sup>. Si aucun psychologue n'exerce ou ne peut vous superviser sur votre lieu de stage, vous devez obligatoirement solliciter une supervision extérieure par un·e psychologue. Une liste de contacts potentiels se trouve ci-dessous.

## **Contacts de superviseurs·ses extérieurs**

**Sophie N'Diaye – Psychologue Sociale de la Santé**  
[sophiendiayebitault@gmail.com](mailto:sophiendiayebitault@gmail.com)

**Juliette Robert – Psychologue Sociale de la Santé**  
[juliette.r@protonmail.com](mailto:juliette.r@protonmail.com)

**Laure Chianese – Psychologue Sociale de la Santé**  
[Laure.CHIANESE@ap-hm.fr](mailto:Laure.CHIANESE@ap-hm.fr)

---

<sup>6</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000457904>

**Alexandre Daguzan – Psychologue Sociale de la Santé**  
[Alexandre.DAGUZAN@ap-hm.fr](mailto:Alexandre.DAGUZAN@ap-hm.fr)

## **Réseau et professionnalisation**

### **Les rencontres de la PSS**

Chaque année, lors du second semestre, une demi-journée ayant pour objectif de réunir des psychologues sociaux de la santé autour d'une thématique en lien avec la psychologie sociale de la santé sera organisée par la promotion de Master 2. L'organisation de cette journée (1) sera cadrée lors d'une journée d'enseignement programmée lors du 1er semestre le 2 octobre 2024 avec les responsables de Master (l'ensemble des détails sera fourni ce jour-là) et (2) fera l'objet d'une évaluation collective. La participation à cette demi-journée est obligatoire pour les deux promotions de Master 1 et 2. La promotion de Master 1 pourra être sollicitée sur la base du volontariat pour participer en renfort à l'organisation de la journée.

### **Temps de convivialité inter-promo et intervenants tes du Master**

Suite aux demi-journées de rentrée des promotions de M1 (matin) et M2 (après-midi) le lundi 9 septembre 2024, un temps de convivialité réunissant les deux promotions de Master et les intervenants tes des M1 et M2 est organisé afin de se rencontrer et d'échanger autour de l'année universitaire à venir.

### **Lien avec le monde Socio-Économique et Culturel**

Dans le cadre de financements visant, entre autres, à soutenir le lien avec le monde socio-économique, des sorties culturelles sont proposées aux étudiants es des promotions de Master 1 et 2. Ces sorties visent à mettre en lien des concepts et/ou théories abordées lors des enseignements avec des productions culturelles variées (films, pièces de théâtre, conférence gestuiculée, etc) en vue d'interroger/appréhender ces savoirs à partir de perspectives plurielles. Elles s'organisent sur la base de propositions formulées par les étudiants es et/ou l'équipe pédagogiques au fil de l'eau durant l'année universitaire. Ces sorties s'assortissent de temps de debriefing durant des moments conviviaux post projection.

## **Vie du Master**

### **Délégués – Élections et missions**

Durant la première semaine d'enseignements, un e délégué e et un e délégué e suppléant e devront être élus es par la promotion et déclarés aux responsables de Master.

Les missions de ces délégués en M2 sont :

Élaborer un trombinoscope de la promotion incluant photo, adresse mail et numéro de téléphone et le transmettre aux responsables de Master  
Envoyer au début du semestre aux intervenant·es extérieurs à AMU le numéro des salles de leur intervention (l'extraction d'ADE vous sera remise par les responsables du Master à la rentrée)

D'assurer l'ouverture des salles de cours aux intervenant·es non-membre de l'équipe pédagogique du Master PSS (un pass vous sera transmis la première semaine d'enseignements)

Faire remonter d'une seule voix toute demande collective émergeant de la promotion aux responsables de Master

### **Séances de régulation**

Les responsables de Master peuvent être sollicités à la demande de la promotion pour des temps d'échanges étudiant·es – responsables concernant la dynamique de la promotion, le parcours pédagogique, le lien aux intervenant·e·s extérieurs etc.